

Tableau de synthèse

État d'avancement des mesures pour le développement des bioénergies

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue (échéance revue)	Faits saillants
OBJECTIF : Doter le Québec d'un plan de développement des bioénergies				
	83. Établir la position du Québec sur l'utilisation et la production des bioénergies			
MERN	83.1 Mettre en place un comité consultatif qui aura le mandat de rédiger un plan d'action sur les bioénergies	À venir	2018-2019 (2019-2020)	
	84. Publier un plan d'action sur les bioénergies dans un contexte de bioéconomie			
MERN	84.1 Élaborer un plan d'action gouvernemental sur l'utilisation et la production des bioénergies au Québec	À venir	2019-2020 (2020-2021)	
	85. Améliorer les connaissances sur les filières de bioénergies			
MERN	85.1 Cartographier le potentiel d'exploitation et les projets de bioénergies par région et les tenir à jour	En cours	2018-2019 (2019-2020)	À la suite d'un processus d'appel d'offres, un contrat a été octroyé à la firme WSP. Les travaux ont débuté en mars 2020 et devraient se terminer à la fin de la présente année.

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue (échéance revue)	Faits saillants
MERN	85.2 Évaluer la consommation et la production des bioénergies	En cours	2018-2019 (2019-2020)	Cette mesure sera traitée en partie lors de la réalisation de la mesure 85.1.
OBJECTIF : Poursuivre, adapter et améliorer les mesures de soutien pour stimuler les différentes filières de bioénergies				
	86. Poursuivre et améliorer l'aide et les investissements pour soutenir la production et le développement des bioénergies			
TEQ	86.1 Programme de démonstration de biocarburants avancés et de gaz naturel renouvelable	En cours	2020-2021	<p>Cette mesure est maintenant sous la responsabilité de TEQ, en collaboration avec le MERN.</p> <p>Le cadre normatif du programme Technoclimat a été modifié afin d'y inclure un volet spécifique à la production de bioénergies.</p> <p>Le premier appel de projets en production de bioénergies a été lancé le 19 février 2020.</p> <p>https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/innovation/programme/technoclimat/volet-pour-la-production-de-bioenergies</p>
MELCC	86.2 Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	En continu	—	Au cours de l'année 2019, 4,4 Mm ³ de biométhane ont été injectés dans le réseau d'Énergir.

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue (échéance revue)	Faits saillants
MAPAQ	86.3 Appui aux projets de biométhanisation dans le secteur agricole	En cours	2022-2023	En 2019-2020, des travaux sont avancés afin d'analyser les enjeux et opportunités de la biométhanisation agricole sur les activités agricoles, le territoire et l'environnement. Des travaux se poursuivront en 2020-2021 en collaboration avec les ministères, organismes et regroupements d'entreprises impliqués afin d'établir les conditions qui permettraient de favoriser le développement durable des projets de biométhanisation dans le secteur agricole.
	87. Développer des outils économiques et financiers pour soutenir le développement des filières des bioénergies			
MERN	87.1 Appui à l'installation d'infrastructures de distribution de carburants renouvelables	À venir	2020-2021	
MERN	87.2 Développer des outils économiques et financiers pour soutenir le développement des filières de bioénergies	À venir	2020-2021	Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action gouvernemental sur l'utilisation et la production des bioénergies au Québec (mesure 84.1).
MFQ	87.3 Prolonger et étendre le crédit d'impôt pour la production d'éthanol et de biodiésel à d'autres biocombustibles liquides	Terminée	2018-2019	Les changements aux crédits d'impôt remboursables ont été annoncés dans le budget 2018-2019 et ont été sanctionnés par l'Assemblée Nationale le 11 juin 2019.

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue (échéance revue)	Faits saillants
OBJECTIF : Favoriser et augmenter la consommation des bioénergies				
	88. Fixer des seuils minimaux de teneur en carburants renouvelables et en gaz naturel renouvelable distribués au Québec			
MERN	88.1 Règlement sur la teneur en gaz naturel renouvelable	Terminée	2020-2021	Règlement édicté en mars 2019.
MERN	88.2 Règlement sur les carburants renouvelables	En cours	2020-2021	Le projet de règlement a été prépublié à la Gazette officielle du Québec le 2 octobre 2019. La période de consultation s'est terminée le 16 novembre 2019.
Hydro-Québec	89. Évaluer la possibilité d'utiliser la bioénergie dans les réseaux autonomes	En continu	—	Mesure réalisée dans le cadre de la mesure 79.1.
	90. Poursuivre et améliorer l'aide et les investissements pour augmenter l'utilisation de bioénergie			
TEQ	90.1 Programme de biomasse forestière résiduelle	En continu	—	Le Programme se poursuit. Par ailleurs, une bonification de 5 % de l'aide financière a été annoncée dans le cadre de la relance économique. Une entente a été signée avec l'organisme Nature Québec dans le but de faire connaître le programme et stimuler les nouvelles demandes d'aide financière.

Porteur	Mesures	Progression	Échéance prévue (échéance revue)	Faits saillants
MFFP	90.2 Programme Innovation Bois	En continu	—	À la suite de la bonification de 50 M\$ annoncée lors du budget 2019-2020, le programme a repris au mois de juillet 2019.

Août 2020